

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE DONNENHEIM

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2009

ORDRE DU JOUR

- ◆ Approbation du compte-rendu du 2 février 2009
- ◆ Affectation du produit de la chasse
- ◆ Fixation des taux d'imposition 2009
- ◆ Compte administratif de la commune 2008
- ◆ Affectation du résultat de la commune 2008
- ◆ Compte administratif 2008 du C.C.A.S.
- ◆ Compte de gestion 2008 de la commune
- ◆ Compte de gestion 2008 du C.C.A.S.
- ◆ Budget primitif 2009 de la commune
- ◆ Budget primitif 2009 du C.C.A.S.

Sous la présidence de M. Guy REPP, Maire et en présence de tous les conseillers en fonction,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 10

M. REPP Guy, M. BOCCAGE Jean-René, M. GRASS Marc, M. KAPPS Christophe, M. SCHISSELE Stéphane, M. RITLENG Daniel, Mme HASE-TARIANT Brigitte, M. RIVAUD Benjamin, Mme DAVID-ROESCH Christine, M. GILLIG André

Absente : Mme OTT-LELLIG Véronique

Approbation du compte rendu du 2 février 2009

Le compte rendu du 2 février 2009 est approuvé à l'unanimité.

Affectation du produit de la chasse

Monsieur le Maire informe les conseillers que le produit de la chasse peut être affecté au fonctionnement, mais qu'il pourrait être affecté en partie ou en totalité pour le paiement de la cotisation à la Caisse d'Assurance Accidents Agricoles du Bas-Rhin.

Le conseil municipal, après discussion et délibération, décide :

- de verser 50% de 7 542 euros soit 3 771 euros à la Caisse d'Assurance Accidents Agricoles du Bas-Rhin, 1 voix pour
- de verser 25% de 7 542 euros soit 1 885.50 euros à la Caisse d'Assurance Accidents Agricoles du Bas-Rhin, 1 voix pour
- d'affecter cette argent à la section de fonctionnement du budget communal de 2009 pour la réfection de la rue du Canal, 8 voix pour

Fixation des taux d'imposition 2009

Monsieur le Maire retrace l'évolution des taux communaux au cours des dernières années. En 2006, les taux communaux ont été augmentés de 1%. En 2007 et 2008, les taux étaient inchangés.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, décide, :

- d'augmenter de 1% les taux d'imposition des 4 taxes en 2009, 1 voix pour
 - d'augmenter de 2% les taux d'imposition des 4 taxes en 2009, 6 voix pour
- et 3 abstentions

Les nouveaux taux d'imposition des 4 taxes pour 2009

	Taux
Taxe d'habitation	2.73
Taxe foncière bâtie	2.31
Taxe foncière non bâtie	17.23
Taxe professionnelle	4.64

Compte administratif de la commune 2008

Le compte administratif est présenté en détail au conseil, tant en fonctionnement qu'en investissement. ;

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à : 65 356.37 euros

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à : 88 998.69 euros

Le résultat de la section de fonctionnement est de 23 642.32 euros

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à : 112 712.81 euros

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à : 120 648.00 euros

Le résultat de la section d'investissement est de 7 935.19 euros

L'excédent de fonctionnement reporté au 31-12-2007 s'élève à 68 367.01 euros

L'excédent d'investissement reporté au 31-12-2007 s'élève à 134 679.28 euros

L'excédent de clôture global au 31-12-2008 s'élève à 234 623.80 euros (l'excédent de fonctionnement 2008 s'élève à 92 009.33 euros et l'excédent d'investissement 2008 à 142 614.47 euros).

Ces montants seront repris au budget 2009.

L'affectation du résultat est décidée lors de cette même réunion.

Monsieur REPP Guy, Maire demande au Conseil de se prononcer sur ce compte.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le compte administratif 2008 et donne quitus au Maire pour sa saine gestion.

Adopté à l'unanimité

Affectation du résultat de la commune 2008

Le Conseil Municipal de Donnenheim, réuni sous la présidence de Monsieur REPP Guy, Maire,

- Après avoir entendu les résultats du compte administratif de l'exercice 2008,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008,
- Constatant que le résultat cumulé au 31 décembre 2008 de la section de fonctionnement est de :
92 009.33 euros
- Constatant que le résultat cumulé au 31 décembre 2008 de la section d'investissement est de :
142 614.47 euros

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

- Virement à la section d'investissement le résultat constaté au 31 décembre 2008 : 142 614.47 euros (ligne 001)
- Affectation à l'excédent reporté (ligne 002) résultat reporté en section de fonctionnement : 40 000.00 euros
- Affectation à l'excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) : 52 009.33euros

Adopté à l'unanimité

Compte administratif 2008 du C.C.A.S.

Monsieur le Maire explique qu'il n'y a eu en 2008 aucune opération comptable par conséquent le résultat est inchangé et s'élève à 143,03 euros.

Compte de gestion 2008 de la commune

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte de Gestion de l'année 2008 établi par le Trésorier de Brumath ; ce compte est conforme au compte administratif de la commune.

Le conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de Gestion de la commune de l'année 2008 établi par le Trésorier de Brumath.

Compte de gestion 2008 du C.C.A.S.

Monsieur le Président présente aux membres du bureau le compte de Gestion du C.C.A.S. de l'année 2008 établi par le Trésorier de Brumath ; ce compte est conforme au compte administratif de la commune.

Les membres du bureau approuvent, à l'unanimité, le compte de Gestion du C.C.A.S. de l'année 2008 établi par le Trésorier de Brumath.

Budget primitif 2009 de la commune

Avant de présenter le Budget Primitif 2009, Monsieur le Maire rappelle au Conseil

- que les travaux d'investissement avaient fait l'objet d'un débat à la réunion du 12 décembre 2008.
- que les prévisions de la section de fonctionnement ont été établies en fonction des prévisions du budget primitif 2008, des dépenses réelles constatées au compte administratif et des notifications parvenues à la mairie.

Le Budget est présenté par Monsieur le Maire en détail, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2009 présenté par Monsieur le Maire.

Adopté à l'unanimité

Budget primitif 2009 du C.C.A.S.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, approuve à l'unanimité le Budget Primitif du C.C.A.S. pour l'année 2009, arrêté en dépenses et en recettes à la somme de 343.03 euros.

Signature :

LE MAIRE Guy REPP	
LES CONSEILLERS	
Jean-René BOCCAGE	
Marc GRASS	
Christophe KAPPS	
Christine DAVID-ROESCH	
André GILLIG	
Brigitte HASE	
Véronique OTT-LELLIG	
Daniel RITLENG	
Benjamin RIVAUD	
Stéphane SCHISSELE	